



Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/366

ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

Objet : Occupation du groupe scolaire George Sand

Le Maire de THIERS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 à L2212-2, L2213-1 et suivants ;

Considérant la réglementation qui régit l'occupation et la circulation dans les établissements scolaires ;

Considérant que pour répondre aux besoins de la Ville de THIERS et pour des raisons de sécurité, une partie de la cour et du préau du groupe scolaire George Sand doit être neutralisée pendant la Pamparina ;

Considérant que la zone occupée pour les besoins de la Pamparina sera délimitée par des barrières « heras » de 2 mètres ;

Considérant qu'il convient de veiller à laisser un accès libre aux services de secours ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : A partir du **Mercredi 02 Juillet 2025 à 08h00 jusqu'au Mardi 08 Juillet 2025 à 17h00**, une partie de la cour et du préau du groupe scolaire George Sand sera neutralisée pour répondre aux besoins d'organisation de la Pamparina.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des arrêtés municipaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de THIERS et Monsieur le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND – 6 Cours Sablon – CS 90129 – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1. Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant Monsieur le Maire de la Ville de THIERS – 1 Rue François Mitterrand CS 63201 63300 THIERS Cedex. Courriel : contact@thiers.fr dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 22 Mai 2025

L'Adjoint Délégué à la Sécurité,

Sylvain HERMAN

